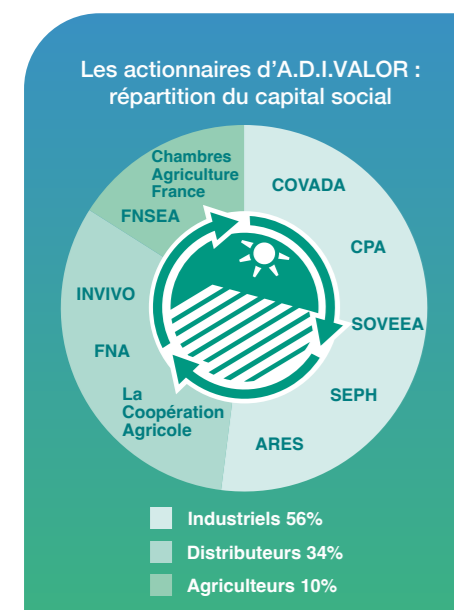
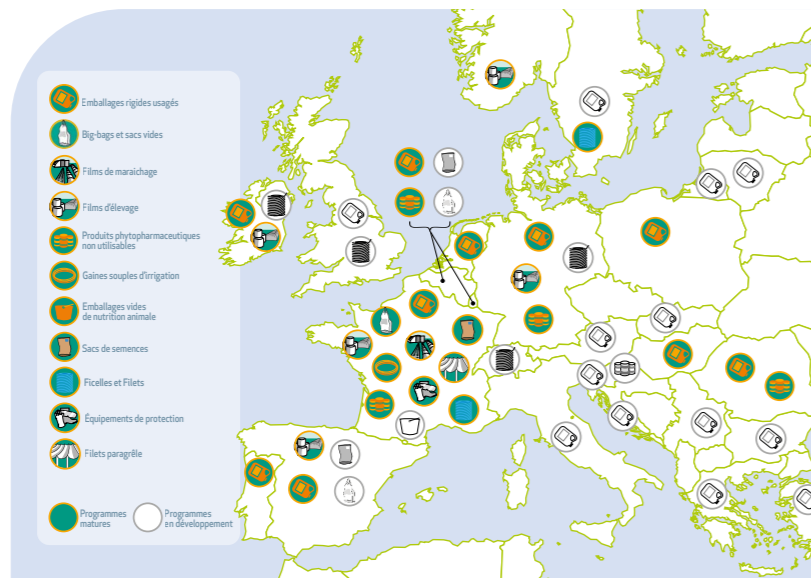


La ferme France exemplaire

La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe** à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. **Le savoir-faire de la France fait donc référence**, tant au niveau européen que mondial.



L'éco-organisme de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise. A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final. L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes. A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.

Qualité ISO 9001 En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services. Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires. D'une durée de trois ans, la certification a été renouvelée en février 2021.

20 ans d'engagement reconnu par les pouvoirs publics

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

L'article 62 de la loi économie circulaire (AGEC) inscrit, depuis début 2020, le **caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture** dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

La prorogation de l'accord-cadre, conclue fin 2020 avec le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires, confirme le **bien-fondé de cette approche spécifique pour le secteur agricole**. Cela responsabilise l'ensemble des acteurs de la filière.

Un **accord-cadre** a par ailleurs lui aussi été conclu et puis prorogé début 2022, avec le **ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**, et ce afin de renforcer les collaborations qui permettent et promouvent une **gestion performante des déchets agricoles**.

ACTIONNAIRES

ARES
Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

Chambres d'Agriculture France
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

COVADA
Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA
Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA
Fédération du Négoce Agricole

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo
Union des Coopératives agricoles

La Coopération Agricole
Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles

SEPH
Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

SOVEEA
Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



ADIVALOR

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION DES DECHETS AGRICOLES

Pour en savoir plus : www.adivalor.fr - info@adivalor.fr

68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08 - tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81

février 2024 - COMINSTR9

“RECYCLER, C'EST DANS MA NATURE”

jevalis@adivalor.com - 04 72 68 93 80 - www.adivalor.fr



ADIVALOR

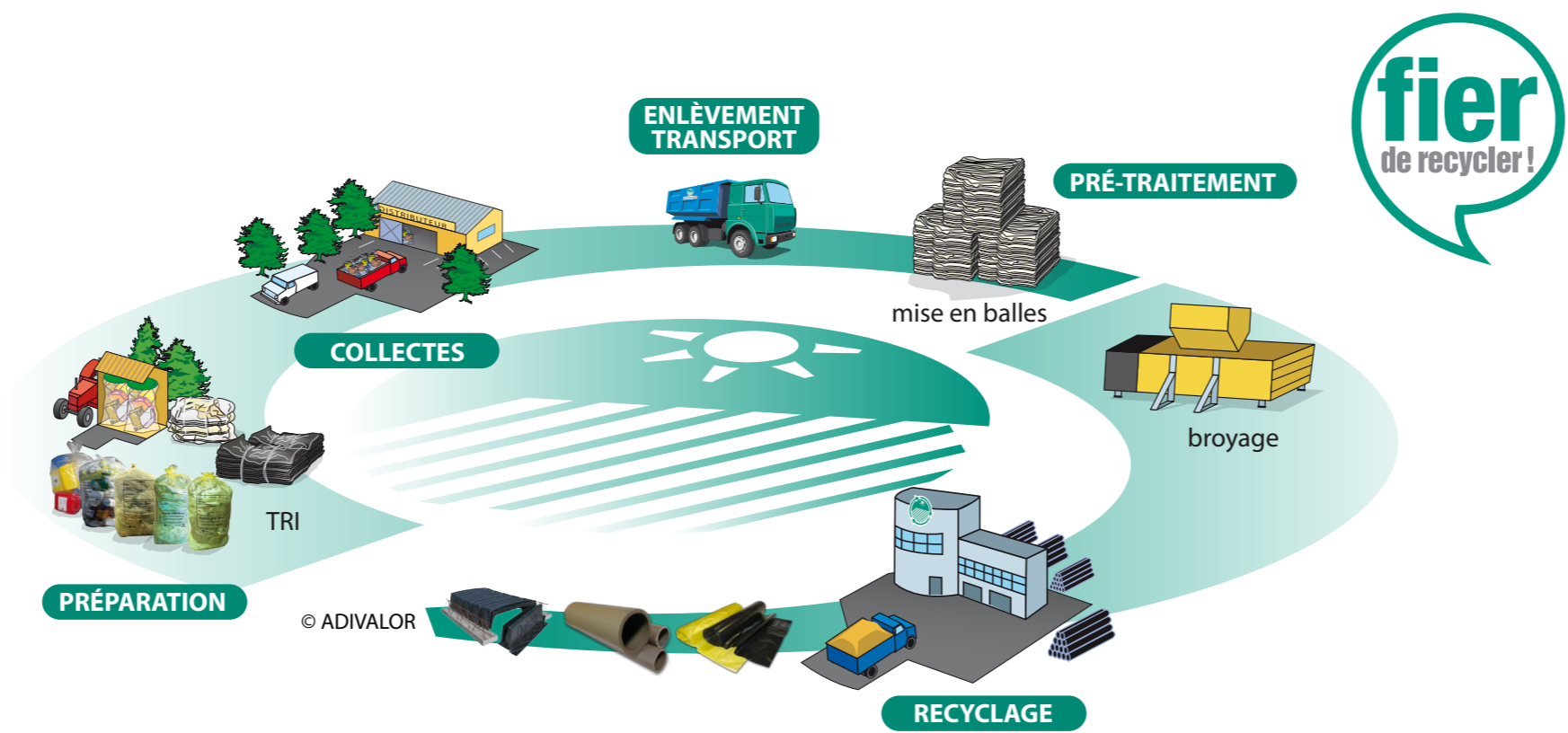
Principales étapes

- juillet 2001** Création d'A.D.I.VALOR et lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques
- 2003** Mise en place du programme d'élimination des PPNU. Signature du 1^{er} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement
- 2008-2010** Lancement des programmes :
 - big-bags et sacs plastiques d'engrais et amendements
 - films plastiques d'élevage et de maraîchage
 - emballages vides de semences
 - emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier
- 2011** 2^{ème} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement
- 2013-2015** Lancement des programmes :
 - ficelles et filets balles rondes
 - filets paragrêlé
- 2016** Lancement de l'initiative ECO EPI pour la collecte des équipements de protection individuelle chimique usagés. Signature du 3^{ème} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement
- 2018** Signature du 1^{er} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture
- 2019** Lancement des programmes gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de la cave
- 2020** Loi économie circulaire : la filière A.D.I.VALOR reconnue par les pouvoirs publics.
- 2021** Prorogation du 3^{ème} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement pour la période 2021-2023. Lancement des programmes emballages de plants de pommes de terre et emballages des produits d'hygiène de l'élevage (porcin, avicole, caprin, ...)
- 2022** Exposition-photos "Recycler c'est dans ma nature" au Salon de l'Agriculture (20 ans d'A.D.I.VALOR). Prorogation du 1^{er} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture pour la période 2022-2024
- 2023** Lancement des programmes emballages vides de nutrition animale et boîtes de graines de betteraves
- 2024** Lancement du programme pots horticoles professionnels

Le succès d'une initiative collective et volontaire du secteur agricole

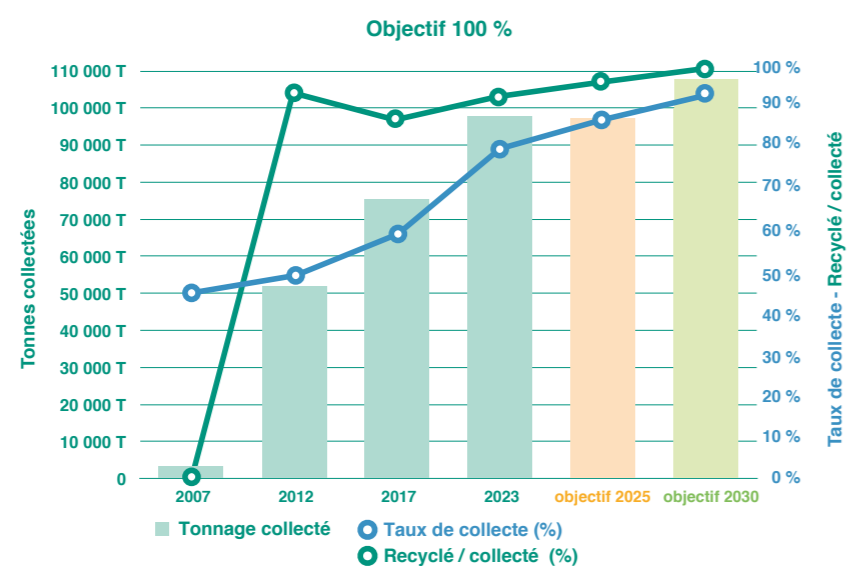
Depuis 2001, A.D.I.VALOR incarne et valorise l'engagement responsable des acteurs de la collecte et du recyclage des emballages et plastiques en agriculture.

A.D.I.VALOR unit les efforts et les savoir-faire d'entreprises aussi diverses que les exploitations agricoles, les industriels de la chimie et de la plasturgie, les coopératives et négociants agricoles, les entreprises de l'environnement, les usines de recyclage et les fabricants d'emballages.



Engagés collectivement pour atteindre le "100 % collecté, 100 % recyclé" d'ici à 2030

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été régulièrement atteints voire dépassés.



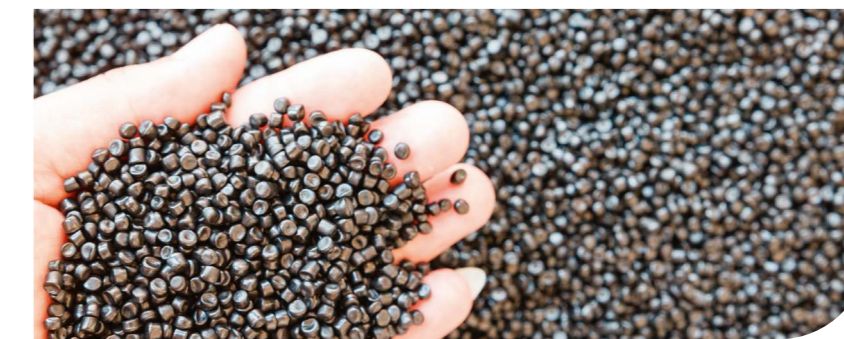
25 types de déchets triés, collectés et valorisés

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles	Nutrition animale	Horticulture
Bidons et fûts	Bidons et fûts	Big-bags	Bidons et fûts EVPHEL	Films de serre	Bidons et fûts	Pots horticoles professionnels
Sacs et boîtes	Big-bags	Sacs papier	Bidons et fûts EVPOH	Films de semi-forçage	Big-bags	
EPIU	Sacs	Boîtes	Bidons et fûts des autres élevages EVPHE	Ficelles	Sacs	
PPNU				Fillets	Paillage couleur	
Conteneurs secrets				Filets paragrêlé	Gaines souples d'irrigation	

PPNU Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU Équipements de Protection Individuelle Usagés - EVPHEL Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène de la cave - EVPHE Emballages Vides de Produits d'Hygiène des autres Elevages

* Démarrage des collectes prévu fin 2023 pour les déchets de la nutrition animale et ceux de l'horticulture.

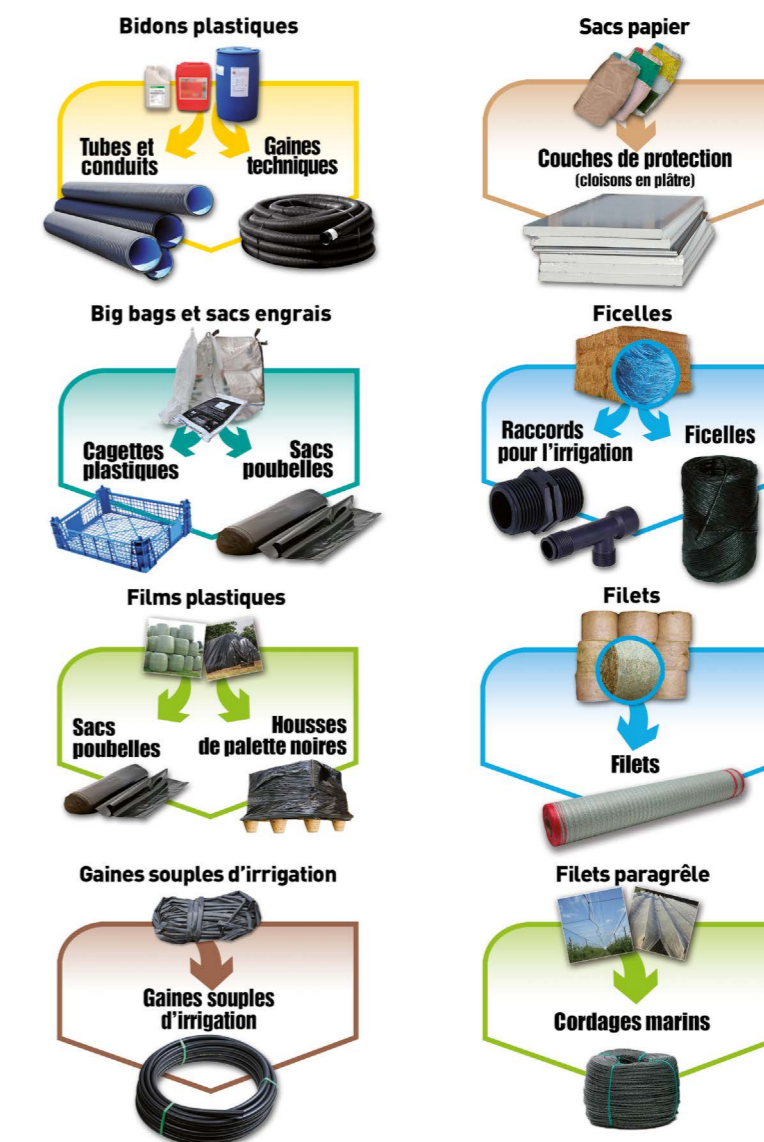
Acteurs de l'économie circulaire



Les partenariats engagés avec 110 entreprises de l'environnement vont contribuer à l'émergence de **5 nouvelles usines de recyclage en France et en Europe sur la période 2022 - 2024**. Chacune d'entre elle sera en mesure de transformer plus de **10 000 tonnes de déchets plastiques** en granules de plastique recyclé en remplacement de matières premières neuves.

Plus de 90 % des emballages et plastiques collectés sont recyclés

Ces matières plastiques recyclées (MPR) vont être utilisées en remplacement de matières plastiques vierges pour fabriquer de nouveaux produits plastiques. L'utilisation de MPR permet donc d'économiser des ressources non renouvelables et contribue à la réduction des émissions de CO2.



Chiffres-clés

- 300 000** agriculteurs trieurs
- 1 300** opérateurs de collecte
- 8 500** points de collecte
- plus de 550** industriels ou importateurs contributeurs
- plus de 97 000 tonnes** de plastiques et emballages usagés collectés
- 25 flux gérés séparément**
- plus de 12 900 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminés depuis 2002
- 1,3 million de m³** collectés
- plus de 46 000** demandes d'enlèvement